



## CONDITIONS GENERALES VENTES et DE PRESTATIONS DE SERVICE

### 1. PREAMBULE

Les présentes conditions générales visent à régir les relations entre VGS CONCEPT (ci-après « le Prestataire ») et le client (ci-après « le Client »).

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales qu'il admet accepter sans réserve.

### 2. OBJET

Les présentes conditions générales concernent les prestations suivantes :

- Vente et location d'objets de décoration
- Vente et location de mobiliers de décoration
- Personnalisation d'objets
- Prestation de décoration
- Organisation et/ou supervision d'un évènement

### 3. PRISE D'EFFET

La prise d'effet du contrat est définie aux conditions particulières, sous réserve des obligations du Client et, notamment de la transmission de tous les documents et éléments indispensables à la réalisation du contrat.

### 4. COMMANDES

#### 4.1 *Passation de la commande*

Le Client peut demander un devis en vue d'une éventuelle commande par le biais d'Instagram, du mail [vgconcept27@gmail.com](mailto:vgconcept27@gmail.com) et du site internet ....(nom du domaine)

Pour la personnalisation d'objet :

- Nom ;
- Prénom ;
- Type et date de l'évènement ;
- Adresse mail et/ou téléphone ;
- La quantité et les articles souhaités ;
- Le thème ;
- Le texte à écrire.

Pour les prestations de décoration :

- Nom ;
- Prénom ;
- Type et date de l'évènement ;
- Adresse mail et/ou téléphone ;
- Le lieu ;
- Heure de début et de fin de l'évènement
- La photo de l'espace
- Dimensions de l'espace à décorer
- Nombre d'invités
- Thème souhaité

Pour les prestations de décorations, le Prestataire enverra un devis au Client dans les meilleurs délais sans que ce délai n'excède une semaine à compter de la passation de la commande.

Quand le devis est accepté et payé selon les conditions prévues à l'article à l'article 4.2, le prestataire proposera au client une maquette personnalisée de la décoration envisagée

Si le prototype proposé n'est pas validé par le client, ce dernier devra proposer les éventuelles modifications souhaitées dans un délai de X jours après la transmission du dernier projet envoyé.

Le prestataire devra proposer une nouvelle maquette adaptée aux besoins du client.

#### 4.2. *Confirmation de la commande*

Pour confirmer sa commande, le client devra accepter le devis et verser un acompte d'au moins 50% de la valeur de la commande.

Pour les commandes inférieures à 500 euros, le client devra verser un montant de 70 % de la commande.

Par exception, les ventes et la location d'objets de décoration de décoration devront être payés intégralement au moment de la commande.

#### 4.3. *Modification de la commande*

Les commandes sont définitives et irrévocables, toute demande de modification du service commandé par le consommateur ou le professionnel doit être soumise à l'acceptation du prestataire.

En cas d'indisponibilité du service commandé, le prestataire propose au Client la fourniture d'un service équivalent susceptible de remplacer le service commandé. Le Client doit donner son accord express.

En cas de désaccord du client, l'indisponibilité du service commandé entraine l'annulation de la commande et le remboursement du Client.

Le prestataire se réserve le droit d'apporter au service commandé les évolutions liées à l'évolution technique dans les conditions prévues à l'article R. 212-4 du code de la consommation

#### 4.4 *Annulation de la commande*

Le client consommateur bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours. Il devra informer le prestataire par le biais du formulaire joint aux présentes conditions générales de vente.

Par exception et conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, le consommateur ne pourra annuler sa commande

validée si la prestation a déjà commencé à être exécuté ou encore pour la confection de biens personnalisés.

Les motifs écartant le délai de rétractation sont limitativement précisés à l'article L.221-28 du code de la consommation.

Le consommateur prendra en charge les éventuels frais de retour.

Les contrats conclus entre le prestataire et un professionnel bénéficient des mêmes conditions de rétractation si les trois conditions suivantes sont remplies :

1. La vente est effectuée à distance
2. L'objet du contrat ne doit pas entrer dans le champ d'activité principale de l'entreprise,
3. Le nombre de salariés de l'entreprise doit être inférieur ou égal à cinq.

## **5. PRIX**

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

Le prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

## **6. FACTURATION**

Les factures sont émises au moment du paiement partiel puis total de la prestation.

## **7. OBLIGATIONS DU CLIENT**

- 1) Les éléments de présentation, candy bar et vaisselles mis à la disposition par le prestataire doivent être remis propre à l'issue de la prestation.
- 2) Les lieux doivent être nettoyés avant le début de la décoration. A défaut, des frais de nettoyage seront facturés au client.
- 3) Le client doit informer sans délai le prestataire de la casse de tout objet mis à la disposition par le prestataire directement ou indirectement.
- 4) Le client doit informer le prestataire de l'intervention d'autres prestataires au plus tard dans un délai de 15 jours après la confirmation de la commande

## **8. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE**

- 1) Le prestataire s'engage à informer le client de tout retard de livraison impactant sa commande

- 2) Le prestataire s'engage à fournir une facture à l'issue du paiement de la prestation par le client
- 3) Le prestataire s'engage à informer le client de tout incident ou sinistre intervenu en son absence sur le lieu de l'évènement.

## **9. PAIEMENT**

### ***9.1 Moyen de paiement***

Le paiement s'effectuera par virement, chèque ou par espèces.

### ***9.2 Date de paiement***

Le solde du paiement s'effectuera au comptant au plus tard 7 jours avant la date de l'évènement ou de la livraison des objets.

### ***9.3 Retard ou défaut de paiement***

Toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit dès le jour suivant la date de règlement, l'application de pénalités égale au taux d'intérêt légal (taux BCE).

Une indemnité de 40 euros (quarante euros) pour frais de recouvrement sera également appliquée aux Clients professionnels.

En outre, le Prestataire se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

## **10. RESPONSABILITE**

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée que dans le cas d'une faute prouvée constituant un manquement aux dispositions du présent contrat.

Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable des dommages subis par le Client, consécutifs aux manquements dudit Client :

- Non fourniture par le client des éléments et informations nécessaires à la réalisation de la prestation définie aux conditions particulières.
- Non application par le client des recommandations et des actions préconisées par le prestataire
- Dissimulation par le client de toute information rendant la prestation irréalisable
- Absence de commande validée par le client

Plus généralement, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée du fait de dommages directs ou indirects causés au Client ou à des tiers.

## **11. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

VGS CONCEPT conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

## **12. FORCE MAJEURE**

Les cas de force majeure suspendent les obligations du présent contrat.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend impossible l'exécution des obligations.

Les parties reconnaissent d'ores et déjà comme cas de force majeure les intempéries d'une gravité exceptionnelle, les émeutes, les attentats et les guerres.

La déclaration d'une pandémie mondiale n'emporte pas nécessairement la qualification de force majeure.

A l'issue des événements, le Prestataire mettra tout en œuvre pour reprendre dès que possible l'exécution de ses obligations.

### **13. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Le Prestataire s'engage à respecter le régime de la protection des données personnelles, et notamment à ne traiter et à n'utiliser les données personnelles récoltées que dans la mesure où cela est nécessaire pour l'exécution de la mission confiée par le Client.

Dans le cadre du Contrat, la collecte des données personnelles a pour finalité :

- la gestion y compris commerciale et l'exécution de la relation contractuelle ;
- le suivi de la relation client.

Les données personnelles peuvent être transmises, dans la limite de leurs attributions respectives et suivant les finalités aux partenaires et sous-traitants.

Les données à caractère personnel du Client sont conservées selon des durées variables en fonction des finalités susvisées. En tout état de cause, ces durées de conservation respectent les obligations légales du Client ainsi que les délais de prescription légale applicables.

Le Client dispose d'un droit d'accès à ces données à caractère personnel la rectification ou l'effacement de celles-ci, et de décider du sort de ces données post-mortem. Ils disposent également d'un droit de s'opposer au traitement pour motifs légitimes, de limiter le traitement dont ils font l'objet et d'un droit à la portabilité des données à caractère personnel dans les limites fixées par la loi.

### **14. RESOLUTION**

#### ***14.1 Résolution pour défaut de paiement***

Le contrat sera résolu de plein droit, et sans indemnité, après avoir adressé un courrier recommandé avec accusé de réception au Déposant de procéder au paiement, rester trois jours sans effet.

L'acompte déjà versé à la commande reste acquis au prestataire à titre d'indemnité

#### ***14.2 Résiliation par le Client***

La commande peut être résolue par le Client par LRAR en cas d'exécution d'une prestation de service non conforme aux caractéristiques déclarés du service.

### **15. LITIGES**

Préalablement à toute saisine d'une juridiction, les parties entendent se soumettre à une procédure amiable.

### **16. JURIDICTION – LOI**

Le présent contrat est soumis au droit français.

Tout litige susceptible de s'élever entre le prestataire et le Client professionnel commerçant à propos de la formation, de l'exécution, ou de l'interprétation du présent contrat, sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Pointe à Pitre.

## **Annexe – Conditions Générales de Vente applicables aux Clients Professionnels (B2B)**

Les présentes conditions particulières s'appliquent exclusivement aux relations commerciales entre VGS CONCEPT, représentée par Madame Sarita Vargas, et tout Client professionnel (entreprise, association, collectivité, agence, marque ou organisme). Elles complètent les Conditions Générales de Vente destinées aux particuliers et prévalent en cas de contradiction sur les points suivants : engagement contractuel, annulation, paiement, responsabilité et juridiction.

### **1. ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

Le devis signé « Bon pour accord » par le Client professionnel vaut contrat ferme et définitif. Aucune commande ne peut être annulée ou modifiée sans accord écrit préalable du Prestataire. La signature du devis par le Client implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions et l'absence de tout droit de rétractation, conformément au Code de la consommation (inapplicable aux contrats B2B).

### **2. CONDITIONS DE PAIEMENT**

Acompte obligatoire : 50 % du montant total à la signature du devis. Le solde doit être versé au plus tard 7 jours avant la date de l'événement. Les paiements peuvent être effectués par virement, chèque ou espèces.

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans rappel préalable : l'application d'un intérêt de retard de 10 % par mois, et d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (article L441-10 du Code de commerce). Le Prestataire se réserve le droit de suspendre la prestation tant que les paiements ne sont pas intégralement reçus.

### **3. ANNULATION OU REPORT PAR LE CLIENT PROFESSIONNEL**

#### **3.1. Devis signé avec acompte versé**

Toute annulation ou report après signature du devis et versement de l'acompte engage la responsabilité financière du Client selon les conditions suivantes :

Plus de 60 jours avant l'événement : l'acompte de 50% reste acquis par le Prestataire.

Entre 30 et 60 jours : 70 % du montant total du devis

Moins de 30 jours : 100% du montant total du devis

#### **3.2. Devis signé sans acompte versé**

En cas de devis signé mais sans versement d'acompte, le Client reconnaît que la signature engage juridiquement les deux parties.

Toute annulation après signature entraînera :

- Le paiement des frais réels engagés par le Prestataire (achats, sous-traitance, réservations, transports, etc.) ;

- Et une indemnité forfaitaire de 20 % du montant du devis correspondant au travail préparatoire (conception, maquette, planification, immobilisation de date).

Ces sommes deviennent exigibles dès la notification de l'annulation par le Client.

En cas de report, VGS CONCEPT s'efforcera de proposer une nouvelle date selon ses disponibilités. Si aucun report n'est possible, la prestation sera considérée comme annulée selon les conditions ci-dessus.

### **4. ANNULATION PAR LE PRESTATAIRE**

En cas de force majeure (intempéries extrêmes, accident, incendie, grève, panne majeure, impossibilité d'accès au lieu, etc.), le Prestataire se réserve le droit d'annuler la prestation. Les sommes déjà versées seront alors remboursées, sans qu'aucune autre indemnité ne puisse être réclamée.

### **5. RESPONSABILITE**

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens renforcée. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée. VGS CONCEPT ne pourra être tenue responsable des retards ou manquements causés par le Client ou ses prestataires, des modifications imposées par des tiers (lieu, météo, logistique, etc.), ou des pertes d'objets appartenant au Client. Le montant total des dommages-intérêts éventuellement dus par VGS CONCEPT ne pourra excéder le montant du contrat.

### **6. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les concepts, plans, croquis, maquettes, photos et éléments visuels créés par VGS CONCEPT restent la propriété intellectuelle exclusive du Prestataire. Toute reproduction, diffusion, ou exploitation sans autorisation écrite constitue une violation du droit d'auteur (articles L111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

### **7. LITIGES ET JURIDICTION COMPETENTE**

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute procédure judiciaire. À défaut d'accord, le Tribunal de commerce de Pointe-à-Pitre sera seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Le droit applicable est le droit français.

### **8. ACCEPTATION**

La signature du devis par le Client professionnel vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente B2B, annexées ou transmises avec le devis.